



France Télécom
Monsieur Stéphane Richard
Directeur Général de France Télécom Groupe
6 place d'Alleray
75015 Paris

Montreuil le, jeudi 19 mai 2011

LR 2 C 033 4488659 0

Objet : mise à disposition d'un préavis de grève pour la journée du mardi 31 mai 2011

Monsieur le Directeur Général,

Notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures le 31 mai 2011 afin de permettre à l'ensemble du personnel FTSA, qui l'aura décidé démocratiquement et massivement dans leur service, d'agir par la grève pour faire entendre leurs revendications sur les salaires.

Le personnel est mobilisé pour exiger des négociations salariales qui prennent en compte leurs revendications sur l'ensemble des éléments de la rémunération et pour une répartition des richesses avec ceux qui les créent :

- Des augmentations générales pour tous de 10% minimum ;
- La revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1600€ bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience ;
- Des niveaux d'embauche basés sur le SMIC et valorisant la qualification initiale, soit : Brevet - CAP/BEP = 1920€, BAC = 2240€, BAC+2 = 2560€ ; BAC+3 et 4 = 2880€ ; BAC+5 = 3200€ ; BAC+7 et 8 = 3680€ ;
- La garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion ;
- Le 13ème mois ;
- Des mesures pour toute la classe II, y compris les grades de reclassement pour des évolutions indiciaires et ce, comme point d'appui pour l'ensemble des fonctionnaires. Le décret doit sortir, la direction de FT a son rôle à jouer ;
- L'augmentation du CFT, sa part doit représenter au minimum 20% du salaire ;
- Un minimum de salaire pour les cadres de 2 946 € bruts (plafond de la Sécurité Sociale) ;
- Le droit à la promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction. Chaque salarié doit pouvoir accéder au minimum une fois à la classe ou bande CCNT supérieure ;
- Que toute promotion se traduise par une augmentation réelle de salaire ;
- La reconnaissance de l'évolution des métiers dans les qualifications ;
- Des mesures pour pallier aux inégalités salariales hommes/femmes existantes ;
- La prime transport pour les trajets domicile/travail partout, quel que soit le mode utilisé ;
- L'attribution d'une prime correspondant à un mois de salaire pour tous les salariés du Groupe, dans le monde ;
- La participation minimum de 60% de l'employeur sur la prévoyance, santé, pour tout le personnel ;
- La suppression de l'article faisant référence à l'intégration des parts variables dans les minima de la CCNT. Pour la CGT les éléments variables de la rémunération ne doivent pas entrer dans le calcul des minima qui doivent être une garantie de salaire fixe et mensuel ;
- La négociation d'une prime de résidence pour l'ensemble des personnels, prime de vie chère notamment pour les DOM, supplément familial, reconnaissance du travail en ZUS, éléments variables, tickets restaurants, ...

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Rachel Beauséjour
Membre du bureau fédéral